

**ARTMARKET.COM**  
**Société Anonyme au capital de 6 651 515 euros**  
**Siège social : Domaine de la Source 69270 Saint Romain au Mont d'Or**  
**411 309 198 RCS LYON**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous proposer de vous prononcer sur le remplacement des Commissaires aux Comptes démissionnaires.

Nous vous indiquons que les co-commissaires aux comptes titulaires, BDO Rhône-Alpes, représenté par Mme Justine GAIRAUD, et Endrix Audit, représenté par M Adrien REGIS, ont transmis à la société leur lettre de démission datée du 3 juillet 2025 avec effet immédiat en invoquant l'article 28 paragraphe c) et d) du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Il en est de même pour Monsieur David Humbert, Président d'Endrix Audit, co-commissaire aux comptes suppléant. La société a eu connaissance de cette information par mail le 7 juillet 2025 puis reçu l'information par LRAR et voie d'huissier.

La période choisie par ces commissaires aux comptes pour démissionner et l'effet immédiat de leur décision ont rendu très difficile la recherche de nouveaux commissaires aux comptes pour les remplacer, recherche devant être également réalisée dans un laps de temps très court. Les conditions de ces démissions ont entraîné également la démission du co-commissaire aux comptes suppléant de BDO.

En effet, VIJI Audit et Conseils, représentée par Monsieur Roger-Pierre Jerabeck, a informé la société le 12 juillet 2025 de sa démission de son mandat de co-commissaire aux comptes suppléant en raison de la soudaineté de la démission du co-commissaire titulaire qu'il suppléait et sans préavis suffisant pour mettre en place les moyens nécessaires pour organiser et mener à bien la mission de certification dans le respect des normes professionnelles et des exigences réglementaires propres aux sociétés cotées.

La société, ses collaborateurs et ses mandataires sociaux ont tout mis en œuvre, sans délai et malgré la période de vacances estivales, pour recevoir des candidatures de commissaires aux comptes rapidement afin que le remplacement des commissaires aux comptes démissionnaires puisse être réalisé à temps pour que les comptes semestriels clos au 30 juin 2025 soient audités et que le rapport financier semestriel, incluant ces comptes et le rapport de CAC, puisse être publié et déposé auprès de l'AMF dans les trois mois suivant la fin du premier semestre de l'exercice conformément à l'article L451-1-2 III du code monétaire et financier.

En conséquence et en conformité avec la recommandation du Comité d'Audit, nous vous proposons de nommer :

- La SARL CLEON MARTIN BROICHOT et Auditeurs, 7 rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet BDO, représenté par Madame Justine GAIRAUD, pour le restant de la durée de son mandat, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse favorable des autres cabinets de commissaires aux comptes sollicités. Nous vous invitons donc à adopter la première résolution proposée, et à rejeter la deuxième résolution qui ne peut être complétée.

Nous vous précisons qu'en application des dispositions de l'article L. 821-40 du Code de commerce issu de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle. En raison de la personnalité morale pluripersonnelle du commissaire aux comptes titulaire proposé à la nomination ci-dessus, nous vous proposons de ne pas remplacer le co-commissaire aux comptes suppléant démissionnaire et vous invitons à rejeter la troisième résolution.

Nous vous invitons également à rejeter la quatrième résolution qui ne peut être complétée à ce jour.

Nous vous rappelons que la société n'a plus à établir de comptes consolidés suite à la TUP de sa filiale Le Serveur Judiciaire Européen achevée le 24 juin 2025 et de la liquidation de sa filiale Artprice Inc entérinée par décision d'Armarket.com, en tant qu'actionnaire unique d'Artprice Inc, le 12 juin 2025.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration  
Thierry EHRMANN